CONSEIL COMMUNAL
1175 LAVIGNY

Lavigny, le 28 octobre 2026

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Communal du 28 octobre 2026.

Objet : **PREAVIS MUNICIPAL - N° 04/2026**
AUTORISATION GÉNÉRALE DE STATUER POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031.

L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

- Vu les préavis Municipaux N°04/2026
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2026-2031, les autorisations générales suivantes :

- Statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeuble, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 50'000.-- par cas, charges éventuelles comprises ;

- Participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, acquérir des participations dans les sociétés commerciales et adhérer à de telles entités dans la même limite, à l'exclusion des sociétés et entités visées à l'art.3a LC ;

- Accepter des legs et des donations affectés d'une condition ou d'une charge, ainsi que des successions préalablement soumises au bénéfice d'inventaire, dans la même limite.

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature 2026-2031. Elles restent en vigueur jusqu'à l'adoption de celles de la législature suivante, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2031.

CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

Le Président
Guillaume Bultez

La secrétaire
Loredana Simone